

**Projet de délibération du 6 juin 2012 de M. Pascal Holenweg et Mme Silvia Machado:  
«Communication au Conseil municipal de la convention d'actionnariat 022  
Télégenève SA».**

(retiré par ses auteurs lors de la séance  
du 14 mai 2013)

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Lors de sa séance du 9 mai, le Conseil municipal a renvoyé à la commission des finances une proposition du Conseil administratif consistant en une autorisation de vendre les actions que la Ville détient dans la société Naxoo – 022 Télégenève. Cette proposition reviendra donc en séance plénière, sous la forme que la commission lui donnera, afin que le Conseil municipal se prononce sur le principe, les modalités et les conditions de cette autorisation de vente.

L'un des éléments déterminants du prononcement du Conseil municipal sera la connaissance que ses membres auront de la situation actuelle de la Ville en tant qu'actionnaire majoritaire de Naxoo – 022 Télégenève. L'un des éléments déterminants de l'appréciation de cette situation est la convention d'actionnaires passée en 2006 entre la Ville et la société UPC Cablecom, actionnaire minoritaire, mais à qui il apparaît que cette convention donne des droits particuliers dans toute décision engageant l'avenir de la société, y compris la composition de son actionnariat.

L'ensemble des membres du Conseil municipal, et pas seulement les membres de la commission des finances, doivent donc pouvoir prendre connaissance du contenu intégral de cette convention d'actionnariat, comme le permet la LIPAD, laquelle s'applique (art. 3, al. 2 LIPAD) aux personnes morales de droit privé, donc aux sociétés anonymes, dans lesquelles les pouvoirs publics cantonaux ou municipaux – donc la Ville de Genève – détiennent une participation majoritaire à leur capital social – donc Naxoo – 022 Télégenève.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de 2 de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui communiquer, soit à l'ensemble de ses membres, le texte intégral de la convention d'actionnariat liant la Ville de Genève et la société UPC Cablecom dans le cadre de Télégenève SA.